



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 25 mars 2024

DELIBERATION N°2024-020

L'an 2024, le 25 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Prazeres RIBEIRO pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

ABSENTS :

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de conseillers votants :	19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12/02/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-020 : Convention de mise à disposition de la directrice de l'APJNV

Stéphane COUDERT, Rapporteur

RAPPELLE que l'APJNV remplit un rôle essentiel auprès de nos jeunes sur Noyarey et Veurey-Voroize ;

RAPPELLE que la directrice de l'APJNV a été mise à disposition du service périscolaire depuis 2022 ;

L'administration peut faire appel à un ou plusieurs salariés de droit privé pour la réalisation d'une mission ou d'un projet déterminé.

A ce titre, la commune de Noyarey a besoin du concours temporaire d'une animatrice périscolaire.

Il est **PROPOSE**, tel que mentionné dans la convention en annexe, que la directrice de l'association soit mise à disposition, avec son accord, de la Mairie de Noyarey par l'Association

Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize (APJNV), son employeur, pour y exercer la fonction d'animatrice périscolaire.

Cette mise à disposition prend effet le 1^{er} avril 2024 pour cesser à la fin de l'année scolaire en cours.

Elle pourra être reconduite, de manière tacite, à chaque fin d'année scolaire, pour l'année scolaire suivante dans son intégralité, dans la limite maximale de trois exercices, sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois.

La Mairie de Noyarey remboursera à l'APJNV, sur présentation d'une facture établie mensuellement, les rémunérations correspondantes.

PROPOSE d'autoriser le Maire à signer la convention en annexe de mise à disposition d'une salariée de l'APJNV, et tous documents nécessaires dans ce dossier ;

INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord, et **AUTORISE** le Maire à signer la convention en annexe de mise à disposition d'une salariée de l'APJNV, et tous documents s'y rapportant.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 27/03/2024

Reçu en préfecture le : 27/03/2024

Exécutoire le : 27/03/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 26/03/2024

Le Maire,
Nelly JANIN-QUERCIA

